

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2012

Présents : Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON, Jean Charles ROUMY.

Procuration : Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2012.

Point 2 : Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Point 3 : Examen d'une offre bancaire.

Point 4 : Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 heures 30

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2012

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2012 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2012.

Point 2

- **Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès**

A la demande de Monsieur le Maire, Messieurs BRIULET et CAZAUX interviennent, tour à tour, pour exposer l'état d'avancement des travaux concernant la tranche ferme portant sur l'Aménagement du Cœur de Village et la Sécurisation de ses Accès.

A cette occasion, un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents, et il est notamment rappelé les difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement des dalles, mais aussi des barrières et, dernièrement, par les conditions climatiques.

Par ailleurs, il est adopté le principe de faire valider, par l'Equipe de Maîtrise d'Œuvre, l'idée de supprimer la grille entourant le Calvaire situé sur le Parvis créé devant l'Eglise, afin de retrouver la configuration d'origine.

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion de la réunion de préparation du budget, qui réunira le lundi 5 mars prochain les Membres de la Commission des Finances et de la Commission des Travaux, il sera étudié la possibilité de programmer, en 2012, l'ensemble des investissements restant à réaliser sur ce programme de travaux, à savoir les tranches conditionnelles 1, 2 et 3, portant respectivement sur l'Aménagement de la RD 935, l'Aménagement de la Place du Béziau au Quartier Nord, et enfin la Réalisation du rond-point au carrefour de la Poste (RD 935 / RD 92).

Le Conseil Municipal prend note.

Point 3

- **Examen d'une offre bancaire**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail les résultats des consultations faites auprès de divers organismes bancaires, dans le cadre d'un emprunt pour les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et de Sécurisation de ses Accès.

A partir du tableau ci-dessous remis aux membres du Conseil, chaque offre est examinée selon les critères de durée, taux, frais de dossier, et échéance annuelle.

Organismes	Durée	Taux	Frais dossier	Echéance	Commentaire
Caisse Epargne	25 ans	5.95%	300.00	23 357.00	
Société Générale	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne prend pas de nouveaux clients
Crédit Mutuel	25 ans	5.15%	300.00	21 607.00	
Crédit Agricole	20 ans	5.88%	800.00	25 901.00	Durée maxi 20 ans

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, de retenir l'offre d'emprunt du CREDIT MUTUEL d'un montant de 300 000 € sur 25 ans au taux de 5.15%, représentant une annuité de 21 607.00 €,**
- **d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.**

Point 4

- Questions diverses

➡ Vente lots de bois

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal, que la Commune procède, actuellement, à une campagne d'élagage de certains arbres, et qu'elle propose à la vente, des lots de bois qui ont été attribués, après tirage au sort aux personnes inscrites sur la liste de demande déposée en Mairie, étant précisé que cette information a fait l'objet, à la fois d'un affichage en Mairie et de la parution d'un avis dans la presse.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer le prix de vente des lots de bois à 50€.

➡ Remboursement acompte réservation Maison des Associations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, en date du 11 janvier dernier de Madame Stéphanie TRUCHOT et Monsieur Florian DEGENEVE, informant la Commune de l'annulation de la réservation de la Maison des Associations à l'occasion de leur mariage, en raison d'un décès touchant la famille.

Un débat s'instaure auquel participe l'ensemble des Membres présents.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de rembourser l'acompte d'un montant de 150,00 € à Madame Stéphanie TRUCHOT et Monsieur Florian DEGENEVE.

➡ Recrutement agent occasionnel

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3/2^e alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour renfort du service technique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, décident :

- **d'une part, de recruter un agent non titulaire occasionnel pour une période de 3 mois allant du 15/03/2012 au 14/06/2012 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.**

- **d'autre part, que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 314, les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

- **enfin, que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.**

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -